



## PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service environnement et forêt

### Arrêté SEF 2018 – 290 portant nomination des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et de ses formations spécialisées

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L 427-8, R 421-29 à R 421-32,
- VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R133.1 et suivants,
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment les articles 8, 9 et 15,
- VU le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions,
- VU le décret n° 2013-1221 du 23 décembre 2013 relatif à l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier aux cultures et aux récoltes,
- VU le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire,
- VU l'arrêté préfectoral n° DDT-SEF-2016-317 du 15 décembre 2016 portant nomination des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et de ses formations spécialisées,
- VU les désignations effectuées par la Fédération départementale des chasseurs et la Chambre d'agriculture,

*SUR proposition du directeur départemental des territoires,*

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage présidée par le préfet comprend les membres suivants :

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (5 membres)

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant
- le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
- le président de l'association départementale des lieutenants de louveterie ou son représentant

Collège des représentants des intérêts cynégétiques (11 membres)

- M. le président de la fédération départementale des chasseurs, M. Louis GARNIER – FDC 43 – 4 rue des Artisans 43750 VALS-PRES-LE-PUY
- M. Georges BAGES – 10 rue Saint-Roch 43300 LANGEAC
- M. Gilbert FAURE – lotissement le Mont 43330 SAINT-FERREOL-D'AUROURE
- M. Jean-Marc MINOT – 10 bis rue de la République 43410 LEMPDES-SUR-ALAGNON
- M. Luc MONGINOU – Le Mas Marchet 43160 LA CHAPELLE-GENESTE
- M. Patrick MOREL – rue des Guinguettes 43500 SAINT-FRONT
- M. Eric PONCET – 13 lotissement Le Garay 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
- M. Georges POT – Soye 43000 POLIGNAC
- M. André REY – Le Rouve 43170 SAUGUES
- M. Jean-Luc RIGAUD – Le Bourg 43100 LUBILHAC
- M. Alain SANIEL – 7 route de Reynaud 43290 MONTFAUCON

Collège des représentants des piégeurs (2 membres)

- le président de l'association départementale des gardes particuliers et des piégeurs agréés, M. Guy MENINI – Le Marchédial 43350 SAINT-PAULIEN
- M. Jean-Pierre MEDARD – le Bourg 43100 CHANIAT

Collège des représentants des intérêts agricoles (6 membres)

- le président de la chambre d'agriculture, représenté par M. Jean-Michel DURAND – Rognac 43300 SAINT-ARCONS-D'ALLIER
- M. Gilles TEMPERE – La Chaud de Mézères 43800 ROSIERES
- M. Dominique PEYRARD – La Rivalière 43260 SAINT-ROMAIN-LACHALM
- M. Daniel VAUZELLE – Boissières 43300 SIAUGUES-SAINTE-MARIE
- M. Aymeric SOLEILHAC – Pouzols 43270 VERNASSAL
- M. Fabien GARNIER – Connac 43350 LISSAC

Collège des représentants des intérêts sylvicoles (4 membres)

- le président du centre national de la propriété forestière ou son représentant
- le président du syndicat des forestiers privés de Haute-Loire ou son représentant
- le directeur de l'Agence « Montagnes d'Auvergne » de l'Office national des forêts ou son représentant
- le président de l'association des maires de la Haute-Loire ou son représentant

Collège des représentants des associations agréées au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement (2 membres)

- le président de l'association CPIE du Velay – Le Riou 43700 CHASPINHAC, ou son représentant
- le président de l'association réseau écologique nature 43 – 34 route de Roderie 43000 AIGUILHE, ou son représentant

Collège des personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage, désignées intuitu personae (2 membres)

- M. Fabrice BERTHOLAT – Perpezoux 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
- M. Yann GLEMAREC – EPLEFPA – Bonnefont 43100 FONTANNES

**Article 2 - La formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts agricoles occasionnés par le grand gibier comprend les membres suivants :**

**Représentants des intérêts cynégétiques (6 membres)**

- le président de la fédération départementale des chasseurs, M. Louis GARNIER – FDC 43 – 4 rue des Artisans 43750 VALS-PRES-LE-PUY
- M. Georges BAGES – 10 rue Saint-Roch 43300 LANGEAC
- M. Gilbert FAURE – lotissement le Mont 43330 SAINT-FERREOL-D'AUROURE
- M. Jean-Marc MINOT – 10 bis rue de la République 43410 LEMPDES-SUR-ALAGNON
- M. Georges POT – Soye 43000 POLIGNAC
- M. Jean-Luc RIGAUD – Le Bourg 43100 LUBILHAC

**Représentants des intérêts agricoles (6 membres)**

- M président de la chambre d'agriculture, représenté par M. Jean-Michel DURAND – Rognac 43300 SAINT-ARCONS-D'ALLIER
- M. Gilles TEMPERE – La Chaud de Mézères 43800 ROSIERES
- M. Dominique PEYRARD – La Rivalière 43260 SAINT-ROMAIN-LACHALM
- M. Daniel VAUZELLE – Boissières 43300 SIAUGUES-SAINTE-MARIE
- M. Aymeric SOLEILHAC – Pouzols 43270 VERNASSAL
- M. Fabien GARNIER – Connac 43350 LISSAC

**Membres à voix consultative (2 membres)**

- le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
- le président de l'association départementale des lieutenants de louveterie ou son représentant

**Article 3 - La formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts aux forêts occasionnés par le grand gibier comprend les membres suivants :**

**Représentants des intérêts cynégétiques (4 membres)**

- le président de la fédération départementale des chasseurs, M. Louis GARNIER – FDC 43 – 4 rue des Artisans 43750 VALS-PRES-LE-PUY
- M. Luc MONGINOU – Le Mas Marchet 43160 LA CHAPELLE-GENESTE
- M. Patrick MOREL – Rue des Guinguettes 43500 SAINT-FRONT
- M. Jean-Luc RIGAUD – Le Bourg 43100 LUBILHAC

**Collège des représentants des intérêts sylvicoles (4 membres)**

- le président du centre national de la propriété forestière ou son représentant
- le président du syndicat des forestiers privés de Haute-Loire ou son représentant
- le directeur de l'Agence « Montagnes d'Auvergne » de l'Office national des forêts ou son représentant
- le président de l'association des maires de la Haute-Loire ou son représentant

**Membres à voix consultative (2 membres)**

- le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
- le président de l'association départementale des lieutenants de l'ouvèterie ou son représentant

**Article 4 - La formation spécialisée pour les nuisibles comprend les membres suivants :**

**Représentant des intérêts cynégétiques (1 membre)**

- le président de la fédération départementale des chasseurs, M. Louis GARNIER – FDC 43 – 4 rue des Artisans 43750 VALS-PRES-LE-PUY

**Représentant des piégeurs (1 membre)**

- le président de l'association départementale des gardes particuliers et des piégeurs agréés, M. Guy MENINI – Le Marchédial 43350 SAINT-PAULIEN

**Représentant des intérêts agricoles (1 membre)**

- M. Gilles TEMPERE – La Chaud de Mézères 43800 ROSIERES

**Représentant des associations agréées au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement (1 membre)**

- le président de l'association réseau écologique nature 43 – 34 route de Roderie 43000 AIGUILHE, ou son représentant

**Personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage, désignées intuitu personae (2 membres)**

- M. Fabrice BERTHOLAT – Perpezoux 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
- M. Yann GLEMAREC – EPLEFPA – Bonnefont 43100 FONTANNES

**Membres à voix consultative (2 membres)**

- le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
- le président de l'association départementale des lieutenants de l'ouvèterie ou son représentant

**Article 5 - Les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans à compter de la date du présent arrêté.**

**Article 6 - Le secrétariat de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage est assuré par la Direction départementale des territoires.**

**Article 7** - Les membres désignés, à l'exception de ceux composant le collège des personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage, peuvent se faire suppléer ou donner mandat selon les conditions fixées dans les textes en vigueur.

**Article 8** - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et le directeur départemental des territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Loire.

Au Puy-en-Velay, le **14 NOV. 2018**



**Yves ROUSSET**

**Voies et délais de recours -**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la publication.*